

report	
repas réchauffés cantine	10.000
fonds national compensat.	600.000
caisse départ. scolaires	1.946.000
subv. transport; enfants	350.000
garderie Ecole matern.	75.000
distribution du lait	680.000

total des recettes ord. 41.308.534

RECETTES EXTRAORDINAIRES

383 cent. lotissements	516.000
39 emp. 800.000 - eau	51.766
3 65.000 - r★Boursier	4.206
36 750.000 - Ecoles	48.530
II 221.975 - logements	14.364
56 1.350.000 - Eau	76.294
26 486.410 - Marché	35.252
3 60.000 - éc. prov.	3.882
3 50.414 - sup. marché	3.340
10 250.000 - us. élévat.	15.267
46 500.000 - trav. entr.	60.862
46 500.000 - camion	60.862
18 393.449 - riv. Yvet.	24.120
61 1.170.000 - us. élévat	81.195
210 4.249.000 - gros trav	294.024
45 865.000 - us. élév.	60.370
28 487.548 - Yvette	37.141
110 2.184.000 - marché	158.665
720 13.300.000 - écl. pub.	966.231
8 152.803 - Yvette	11.101
225 4.200.000 - éclair.	310.000
25 442.715 - Yvette	32.163
575 10.500.000 - cimét.	763.000
542 100000.000 - voirie	730.000
406 4.000.000 - camion	543.472
406 10.500.000 - terrains	546.069
20 268.179 - Yvette	23.387
versement Mondetour-Camp	254.136

total des recettes extraordinaires 5.275.693

DEPENSES ORDINAIRES

trait. secrétaire	950.000
" serv. administratifs	1.100.000
5 % sur salaires	470.000
sécurité sociale	450.000
habillements appar. cant.	70.000
accid. du travail	90.000
alloc. familiales	200.000
caisse des retraites	675.000
contrôl. contribyt.	18.000
caisse d'Epargne	4.000
redev. municipal	8.500
frais de bureau	80.000
conservat★ archives	16.000
abonnem. à publications	7.000
percep. taxes communales	300.000
dépenses du téléphone	40.000
Journal Officiel	3.500
cotisations municipales	6.000
audiences foraines	25.000
police d'Etat	140.000
sapeurs pompiers	3.000
services payés incendie	150.000

à reporter

report	
accidents pompiers	25.000
service départemental	65.000
entretien matériel	300.000
entretien du local	5.000
équipements pompiers	50.000
bouches incendie	150.000
secours aux veuves	50.000
assurance matériel inc.	25.000
salaires fossoyeur, garde	650.000
entretien du cimetière	250.000
bornes fontaines	35.000
subv. canalisation eau	100.000
santé publique	110.000
dispensaires antituberc.	155.000
" antivénériens	60.000
personnel voirie urb.	3.500.000
sécurité sociale	250.000
allocat. familiales	1.700.000
caisse retraites	600.000
voirie vicinale, person.	475.000
entretien des rues	3.500.000
éclairage public	3.000.000
assur. matér. incendie	50.000
traitement chauffeur	550.000
frais matériel, essence	400.000
entretien voirie vicinale	2.495.469
fonds commun C.V.O	990.156
frais gestion urbaine	600.000
plantations, élagages	120.000
inspection sanitaire	120.000
préposé recette marché	46.000
Entretien du Marché	600.000
honoraires architectes	390.000
traitement concierge	315.000
entretien bâtiments	1.600.000
assurance incendie	75.000
chauffage, éclairage	600.000
consommation d'eau	200.000
impôts et contributions	40.000
entretien horloges	40.000
indemnités logement	600.000
femmes de service	875.000
prof. cours complément.	175.000
fournitures scolaires	800.000
fournit. cours complém.	60.000
Subv. fam. écoles privées	75.000
livres de prix	150.000
transport Mor dejour	700.000
entretien des Ecoles	425.000
arbre Noel, matériel	25.000
chauffage des Ecoles	1.000.000
caisse dép. scolaire	1.946.000
distribution du lait	680.000
entr. terrain de jeux	250.000
salle de gymnastique	25.000
r"compenses sportives	10.000
challenges municipaux	20.000
dépenses de chômage	200.000
visite médicale scolaire	350.000
entretien du matériel	10.000
p rod. pharmaceutiques	30.000
personnel crèche	750.000
entretien matériel	70.000
chauffage éclairage	100.000
achat p rod. divers	100.000

à reporter

Séance du 29 Janvier 1955

report		report	902.500
report	65.000	syndicat Yvette	128.000
report taxe spectacles	15.000	syndicat du personnel	7.000
inhumations indigents	75.000	legs affectat. spéciale	15.000
subv. centre medico soc.	5.000	secrétariat administrat.	6.000
actions colonies vacances	400.000	ind. bicyclette	160.000
subv. caisse des Ecoles	100.000	réfection du cadastre	25.000
d° pour matériel	100.000	dotat. de la Pysière	78.410
sociétés locales	100.000	dépenses imprévues	-----
comité de logement	400.000		
fetes locales	50.000	total des dépenses	41.508.534
matériel pour fetes	108.000	ordinaires	
ind. fonctions du maire	146.000	DEPENSES EXTRAORDIN.	5.725.693
d° des adjoints	40.000		-----
assur. respons. civile	-----	total du budget	47.034.227
à reporter			

Le Conseil décide que les dispositions des décrets du 8 novembre 1954 seront applicables aux traitements du personnel communal, à compter du 1 janvier 1955 : majoration des traitements - régime de domicile de résidence - complément temporaire de rémunération.

M. LAUTERLING demande que le Bd de Mondétour où circulent de nombreux cars, soit compris dans l'itinéraire de la saieuse en cas de verglas.

Le Conseil renvoie à la Commission des travaux une lettre du Directeur de l'A.S.A "La Prairie" au sujet de l'installation de l'Eclairage public par la commune dans des voies privées : rue BOSSUET, Madagascar, LIBERON, etc...

M. le maire rappelle qu'à la séance du Conseil du 25/6/54, il a été décidé que le réseau d'Eclairage public des lotissements, actuellement réalisé, serait cédé par la commune à la condition d'être remis en bon état d'entretien et libre de tous droits et charges et en plus, pour Mondétour, que les 4 minuteriers seraient réunies en une seule. Ces conditions étant remplies, le conseil décide à l'unanimité 1° - de prendre en charge les frais d'Eclairage et d'entretien, avec effet du 1 Juin 1954, dans les lotissements de Mondétour CAPPAGNE, Mondétour-Verges, Idéale de Mondétour, Mondétour Bois du Roi, Les Jardins d'Orsay, la Troche et 2° - de classer le réseau d'Eclairage public de ces lotissements.

M. le maire expose que la création d'une recette auxiliaire à Mondétour est subordonnée à l'installation d'une boîte aux lettres à proximité du local. Le Conseil décide de prendre les frais de cette boîte aux lettres à la charge de la commune, soit 13.000 frs. Dépenses imprévues.

M. le maire expose que par arrêté du 3.1.55, M. le Préfet a ajourné la demande de permis de construire de M. DAVID, rue VAUBIEN, en raison du tracé d'une déviation de voie prévue à 16 mètres. D'après les renseignements obtenus, cette voie rejoindrait la R.N. 446 et nécessiterait la construction d'un pont. Le Conseil demande que ce projet ne soit pas retenu et que le permis de construire soit accordé au plus tôt à M. DAVID.

Le Conseil renvoie à la Commission des travaux le projet d'inscription au plan d'aménagement communal de la création d'un centre de formation professionnelle des Adultes du bâtiment à l'emplacement d'un terrain légué à la commune par MME BIONDI.

M. BONNEFONS, Député de Seine et Oise, a transmis à M. le maire une lettre du M.R.D. indiquant que le Comité d'aménagement de la Région Parisienne, au cours de sa séance du 4/8/54, a donné un avis favorable de principe au transfert d'une annexe de la Faculté des Sciences à Orsay, assorti d'un certain nombre de conditions dictées par le même souci de préservation du site qui préoccupe les conseils municipaux.

Remunerations du
Personnel communal
Envoyé le
Reçu le

Eclairage public
Prairie

Eclairage public
lotissements

Boîte aux lettres

Envoyé le
Reçu le

Rue Vaubien

Envoyé le
Reçu le

Legs Blandin

Domaine de Saunay
Faculté des Sciences

Refection de la R.N.
H.N. 446

Le Conseil Municipal étant donné l'état défectueux de la R.N. 446 dans la traversée d'Orsay, partie comprise entre la place de la République et le hameau de la Foie Bessin, route pompée qui n'a pas été refaite depuis de nombreuses années, qui est empruntée par les piétons puisque les trottoirs sont en très mauvais état, ce qui constitue un danger pour les quelques 1.600 personnes qui vont journellement à la Gare et dans le centre d'Orsay. Demande avec insistance la réfection de cette route nationale dans le plus bref délai possible.

Comptes et Budgets de l'Hôpital

Le Conseil est d'avis que les budgets supplémentaire de 1954 et primitif de 1955 ainsi que le compte administratif de 1954 de l'hôpital Archangé, soient approuvés.

M. le Maire fait connaître que le budget de 1955 du département supprime toute subvention aux hôpitaux. Orsay a été le premier touché. Il a demandé à M. MIGNOT de porter la subvention pour l'aménagement du Grand Mesnil, en hospice de vie illards au budget supplémentaire du département en 1955. M. BOUTONNET, Président du Conseil Général a promis qu'il inscrirait ces crédits, mais M. le Maire a tenu à faire remarquer qu'à l'hôpital de Versailles a reçu 40 millions l'an dernier et 40 millions cette année, alors que l'hôpital d'Orsay n'a reçu aucune subvention.

D'après le secoure du Directeur de l'hôpital en date du 29 Oct., les prévisions de 1955, font apparaître les prix de revient suivants par journée :

Pour l'hospice	731 frs 10
Médecine	2.152.40
Chirurgie	2.434.74

L'augmentation constatée est imputable pour partie à l'augmentation des effectifs en raison de l'ouverture de l'annexe et aux amortissements de matériel.

Convention pour stade

M. le Maire fait connaître qu'il a reçu un projet de convention pour le stade, qui sera soumis rapidement à la Commission des Sports.

Epidémie de Variole

Le Dr Lauriat répond à une question posée, qu'une personnalité du Ministère de la Santé a déclaré qu'une extension de l'épidémie de variole n'était pas envisagée actuellement. S'il devait y avoir une mesure de vaccination générale, elle serait prise par le Ministère de la Santé.

Nettoyage des trottoirs

A la demande du Dr Lauriat, M. le Maire fait connaître que le quartier du Mar"chal Joffre et le Val d'Orsay ont été visités, pour l'entretien des trottoirs. Le Dr Lauriat est d'avis que des contraventions soient dressées aux propriétaires par les prérecollecteurs.

Bouches d'Incendie à Mondétour

Par lettre du 24/I/55, Mr le Préfet a fait connaître que le projet de bouches d'incendie à Mondétour, n'appelle pas d'objection et que la réalisation sera possible dès réception du dossier approuvé.

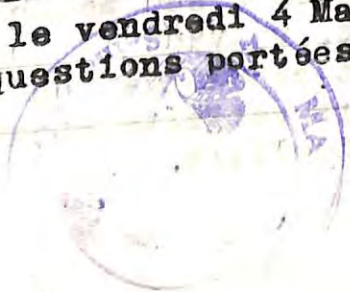
Enlèvement des ordures

M. Leuterding fait connaître que les ordures ne sont pas enlevées régulièrement dans le quartier du Petit Chez Soi. Le Conseil est d'avis que l'enlèvement ne soit pas fait pendant les jours de fêtes. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 15.

Maur Jouquet L. Belmont



Du 28 février 1955. Convocation du Conseil Municipal à la Mairie pour le vendredi 4 Mars 1955 à 21 heures, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.
le Maire



séance du 4 Mars 1955

Le quatre mars mil neuf cent cinquante cinq, vingt et une heures le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PINON, Maire.

Etaient présents : M. M PINON, Maire, Guaydier, Guillemard, Le Fèvre Favre, adjoints, Lauriat, Jouguet, Thévenon, Puveland, Bernelle, Clément, Laneuville, Tissot, Cessens, Girard, Louvel, Lauterfing, Fauchet Ziane, Foisly, Mme Betmont. Absents excusés : Mlle Jouannin, Mr Galland

Le conseil choisit comme secrétaire Mr Tissot. Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté. Mr Lauterfing ayant demandé qu'il soit précisé que la rue A. Briand devait être faite aux frais de la S.C.I.R.O, Mr le Maire ayant indiqué dans son rapport que cette rue serait entreprise avec l'aide de la Société. Mr le Maire indique qu'il s'agit des travaux et non des expropriations.

Le Dr Larriat demande de préciser que le vote en faveur de l'Aide aux familles nécessiteuses dont les enfants fréquentent les Ecoles * privées, a obtenu 12 voix au lieu de 11 indiquées au procès-verbal.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet du 29/12/54 répondant aux observations du Conseil concernant le fonctionnement et les tarifs de la R.A.T.P et de la S.N.C.F et soulignant que l'Office des Transports ne pourrait éventuellement prendre en considération le vœu du Conseil, que si la ou les collectivités demanderesse ou bénéficiaires s'engageaient, conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi du 21/3/48, à verser à la R.A.T.P une subvention compensatrice égale à la perte de recettes qu'entraînerait l'application des tarifs spéciaux de la S.N.C.F.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Monniot, garagiste rue des Sources indiquant que la rampe sera supprimée dans un délai assez rapproché. Il demande que la commune s'approvisionne en essence à tour de rôle chez les pompistes de la Ville. Le Conseil n'y voit aucun inconvénient.

La commune doit bénéficier d'une attribution complémentaire des crédits de la Caisse départementale scolaire pour 79 élèves du cours complémentaire, à 2.100 frs, soit 165.900 grs. Mme la directrice de l'Ecole des Filles doit soumettre ses propositions en vue de l'utilisation de ce crédit.

M. le Maire donne lecture d'une pétition de quelques riverains du cimetière intéressés par la servitude d'agrandissement demandée par le Conseil Municipal. L'assemblée est d'avis de maintenir cette servitude d'intérêt général, mais à la demande de M. BESSENS, elle est favorable à la concession d'une bande de terrain devant permettre une plantation de verdure masquant cette mitoyenneté.

Comme suite à la lettre de M. le Préfet, du 10/2/55, le Conseil décide le reversement aux intéressés de la rétribution allouée pour la consultation des nourrissons en 1954, soit : Dr Laneuville 15.000 frs Infirmière, 3.600 frs - secrétaire : 2433 frs.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Préfet, l'E.D.F, faisant connaître que le mètre cube de gaz distribué actuellement contenant 4 thermies, le tarif général de la thermie est de 8.37, taxes comprises.

Lecture est donnée d'une lettre de M. MODE, du 28/12/54, demandant au Conseil de reconsidérer le prix demandé pour la cession d'un talus de la rue A. Briand. Le Conseil est d'avis d'ajourner cette demande jusqu'à la réfection de cette rue, en cours d'étude.

M. le Maire donne lecture d'une demande d'augmentation des tarifs des porteurs. Le Conseil décide exceptionnellement en raison des inconvénients de l'emploi, de porter de 400 à 500 frs, l'indemnité allouée à chaque porteur par convoi. Ces frais sont à la charge des familles.

Lecture est donnée d'une lettre de la Sté Lyonnaise des Eaux, donnant les tarifs des redevances instituées au profit de l'Etat, sur toute l'eau vendue par les services de distribution d'eau potable et s'échelonnant entre 0.25 et 2 frs par mètre cube, suivant la quantité. Par lettre du 29/1/55, la Sté Lyonnaise fait connaître que la qualité de l'eau distribuée par la Sté est toujours parfaite et que son utilisation ne nécessite aucune précaution particulière.

Seine Paris à
Saint - Remi

Rue des Sources

attribution complémentaire
Loi Barthelemy

agrandissement
cimetière -

Protection maternelle
et Infantile -

12 Mars
tarifs du gaz

Rue Aristide Briand

Porteurs des Convois
funéraires -

10 Mars
Société Lyonnaise
des Eaux

Travaux Eglise

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M le Curé, sollicitant 1° - l'autorisation de branchement d'eau pour l'Eglise, 2° une subvention pour ces travaux, 3° - la réfection de la couverture de l'Eglise. Le conseil ne voit aucun inconvénient à donner cette autorisation et renvoie par la demande de subvention à la Commission des Finances, La réfection de la toiture est prévue au budget de 1955.

Goudronnages 1955

M. l'Ingénieur des T.P.E a communiqué le programme des travaux de goudronnage en 1955, soit :

Tretteirs rue Charles de Gaulle	157 500
Pourtour de la place du Marché	136 000
Rue Verrier	50 000
Avenue Parrat et rue de Launay	640 000
Rue Aristide Briand	80 000
A valoir pour imprévus	236 500

Mare de Mondétour

Total de la dépense 1.300.000
A la demande du Dr Lauriat, il sera ajouté la rue du Pont de Pierre. Le Conseil est d'accord sur l'ensemble de ce programme.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. l'Ingénieur des T.P.E, du 2.3.55 concernant le comblement de la Mare de Mondétour. D'après lui, la municipalité pourrait faire les propositions suivantes :
1° - Mondétour-Cappagne prendrait à sa charge le prolongement de sa canalisation jusqu'au carrefour du Bd de Mondétour, 2° - le nouveau propriétaire accorderait à ses voisins desservis par le drain, l'autorisation de prolonger ce drain vers le Bd de Mondétour en limite Sud de sa propriété. En contre partie les utilisateurs du drain actuel prendraient l'engagement de n'envoyer dans celui-ci que des eaux propres et de se brancher sur l'égout public dès installation de celui-ci. Le Conseil est d'avis qu'il y a lieu d'écrire au propriétaire pour lui demander d'établir les terres de remblai. Qu'un regard soit fait sur les canalisations servant des propriétés pour vérification des matières envoyées à l'égout. Il sera demandé à M. Batisse de faire la réfection du C.V.O. N° 3 sur le budget de la vicinalité, avant la construction des Eclles.

Lutte Contre le Cancer

Le Conseil vote une subvention de 5.000 frs à prendre sur les dépenses imprévues, pour subvention au Comité départemental de Seine et Oise de Lutte contre le Cancer.

Transfusion sanguine

Le Conseil vote une subvention de 5.000 frs, en faveur du Centre Hospitalier de Versailles, pour permettre l'équipement du Centre de transfusion de Versailles.

Amaliation d'eau

Le Conseil vote une subvention de 10 %, soit 5.600 frs pour établissement de la canalisation en eau des propriétés de M.M ROUSSEAU et QUERET, rue de Libernon, voie privée. Crédit à prendre au chapitre 'Entretien des canalisations d'eau' du budget de 1955.

Reçu le 18 Mars 1955

Tombola Nationale

Le Conseil ne donne pas suite à une demande de subvention pour une Grande Tombola populaire Nationale.

Concessions au cimetière

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Préfet du 21/2/55, faisant connaître qu'il n'est pas possible d'établir une différenciation dans les tarifs des concessions au cimetière; que les intéressés aient un domicile dans la commune ou non. Dans ces conditions, le Conseil décide qu'il ne sera pas vendu de concessions aux personnes n'ayant aucun domicile dans la commune.

Reçu le 17 Mars 1955

Budget de 1955

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet du 21:2:55 faisant connaître que la Taxe de déversement à l'égout a été votée trop tardivement pour être incluse dans les rôles des impôts de 1955 et demandant de compenser la perte de recettes soit 250.000 frs. D'autre part, par lettre du 25/2/55 le syndicat de l'Yvette fait connaître que la cotisation de 1955 sera de 40 frs par habitant, au lieu de 140 frs, comme il avait été demandé par lettre du 17/4/54. Il a donc été pr"vu en trop à ce crédit 644.430 pour lesquels le Conseil propose l'affectation suivante :
Suppression de la recette pour taxe de déversement 250.000
Complément pour entretien des bâtiments communaux 394.430
Le Conseil décide le maintien pour 1956 de la taxe de déversement à l'égout

Reçu le

Reçu le

Revue du 1^{er} Mars 1955

M. Lauterfing regrette que ces questions n'aient pas été soumises à la Commission des Finances. Il propose que la réfection du logement du directeur d'Ecole soit étudiée. Le Conseil est d'avis que cette étude soit faite par la Commission des travaux dès que le logement sera libre. A ce sujet, M. le Maire rend compte de ses démarches infructueuses pour le relogement de Mme Meunier. La notification de l'Ordonnance d'expulsion a été demandée à M. Chauvin, huissier à Palaiseau. Le Préfet a donné des instructions au Commissaire de Police pour faire exécuter l'expulsion, l'enquête de police ayant fait savoir que Mme Meunier pourrait être relogée chez ses parents.

Lecture est donnée d'une circulaire de M. le Préfet du 2/2/55, sollicitant une subvention pour le Comité départemental de Solidarité envers les Victimes des incendiations de S et O. M. Lauterfing aurait préféré que cette question soit soumise à la Commission des Finances. Le Conseil décide d'ajourner cette demande jusqu'au budget supplémentaire.

M. le Maire donne lecture d'un projet de marché établi par M. l'ingénieur des T.P.E pour l'étalage des terres dans la Prairie des Isles à la suite du curage de la rivière. Ce Marché est renvoyé à la Commission des Finances.

M. le Maire dépose sur le bureau les plans et devis établis par M. Lesage, architecte, pour construction d'un mur de clôture dans la nouvelle partie du cimetière, la construction d'un bureau remise et d'un portail, le tout se montant à la somme de 3.606.500

Le Conseil décide qu'il sera procédé à une adjudication, suivant cahier des charges établi par M. Lesage. Il sera demandé à l'architecte de prévoir un portail moins important. La Commission des travaux étudiera la proposition du Dr Lauriat pour construction d'un essuaire.

Le Conseil, vu le projet de convention pour aménagement du Stade Municipal et après avoir entendu les explications fournies par M. le Maire, Délibère. Décide à l'unanimité par suite, de s'assurer le concours du service des Ponts et Chaussées comme Ingénieur pour collaborer à l'étude et à la réalisation du Stade Municipal. Déclare en outre, exonérer expressément l'administration des Ponts et Chaussées de la responsabilité décennale établie par les articles 1792 et 2270 du Code Civil. Déclare approuver le projet de Convention à passer entre la commune, l'architecte et le service des Ponts et Chaussées pour l'étude et la réalisation du Stade Municipal. Autorise M. le Maire à signer ladite Convention.

Le Conseil accepte le nouveau projet de Stade modifié suivant les instructions de M. Mignot et sollicite une subvention de l'Etat ainsi que l'étude accélérée du projet par le Ministère de l'Education Nationale.

Le Conseil accepte le devis des Etablissements DUBERNARD, pour fourniture d'appareils respiratoires, se montant à 186.000 frs et sollicite une subvention du département et de l'Etat. Crédit à prendre au budget de 1955 pour matériel d'incendie.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet du 23/2/55 faisant connaître que la Commune est inscrite sur la liste établie pour construction de deux Ecoles prototypes 3 classes, 2 logements à Mondétour et 3 classes 2 logements au Guichet, et soumet un projet de délibération à prendre par le Conseil Municipal.

M. Lauterfing rappelle qu'à la réunion du 21/12/54, M. le Maire a fait état d'un rapport de M. Thévenon sur les améliorations demandées au plan type. L'architecte devait chiffrer ces améliorations et présenter le nouveau projet devant le Conseil, ce qui n'a pas encore été fait. Les répercussions financières sur le plan communal ne sont donc pas connues. Après discussion, le Conseil désigne une délégation composée de M.M. Thévenon, Pernelle, Lauterfing, Louvel, Clément, Le Fevre et Mme Betment, pour se rendre le lundi 7 Ct., à 9 h à l'Exposition permanente des projets agréés par le Ministère, à la Préfecture.

M. le Maire expose que les Crédits suivants sont insuffisants pour régler les dépenses au 31 Mars :

I:6- assurances sociales	55 431	- 8:10- gestion voirie	ur. 341. 483
I/7-habillement cantonniers	13.240	- trait. femmes service	II.030
I/10- contribution 5 %	720	- 13:14- transport enf.	21 800
2/1-frais de bureau Mairie	14 274	- 13/26 -fournit scolarité	152.110

Aide aux sinistrés

Nouvellement de Prairie

agrandissement du cimetière

Convention pour aménagement de stade

Matériel Incendie

Ecoles de Mondétour et du Guichet

Virements de crédits

Envoyé le
Signé
H
A.H.

Envoyé le
Signé
10 Mars

5/7 - service incendie	420	- 15:3-loyer salle gymnast.	504
5:9- entret. local pompes	10.256	- 17:1-visite médicale scol.	13.787
6/6- entretien cimetière	106.505	- 17/3-produits pharmaceut.	13.538
6:10-canalisation eau	12.561	à inf.fonc. des adjoints	10.000
		total	823.635

Le Conseil décide d'effectuer les virements de crédits sur les articles inemployés au budget de 1954, soit :

emprunt voirie, nuité	730.000
cimetière, d°	763.000

Eclairage public

M. le Maire rappelle que l'installation de l'Eclairage public dans la rue Louis Seccard a été différée en raison des projets de l'E.D.F, mais M. Neuburger a fait connaître qu'il ne pouvait pas entreprendre aucune dépense supplémentaire pour l'instant dans la commune d'Orsay. Il serait d'accord pour que la commune utilise des poteaux qui ont été amenés par l'EDF, mais les Ponts et Chaussées envisageant une réduction de la largeur des trottoirs, l'utilisation de ces poteaux ne laisserait pas une largeur suffisante pour la circulation des piétons. Le Conseil décide donc la pose de 7 poutrelles Saurier-Duval avec des tubes fluorescents. Au delà de la rue des Hucherées il sera ajouté un appareil d'Eclairage pour tubes fluorescents sur poteau en ciment au coin de cette rue et ensuite des lampes à incandescence plus fortes pour éviter la transition, jusqu'au viaduc. Après terminaison complète du réseau, il sera possible d'établir le bilan de la dépense.

Enlèvement des ordures

M. Fauchet signale que les ordures ne sont pas enlevées dans les rues transversales au Bd de Mendéteur, il a constaté que les cantonniers perdaient trop de temps pendant ce travail. M. Favre fera une enquête à ce sujet.

Succès sportifs

A la demande de M. Clément, le Conseil félicite les cadets du C.A.O, qui ont remporté le challenge du "Figaro".

Photo-graphies dans les Ecoles

M. Lauterfingdonne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Education Nationale interdisant la prise de photographies individuelles dans les Ecoles et la collecte des fonds pour les photographes par le personnel enseignant. Malgré cela des photographes ont opéré dans les Ecoles d'Orsay. M. Thévenon est d'avis qu'il est difficile de refuser l'entrée des Ecoles, alors que l'Inspecteur d'Académie a donné une autorisation. M. le Maire propose d'écrire à ce dernier pour signaler le fait et lui demander d'imposer aux photographes de voir le Maire avant d'aller dans les Ecoles.

Pompe de la Rue de Lozère

Il est décidé de demander un devis à M.M. Monanglant et Ruch pour le remplacement éventuel de la Pompe de la rue de Lozère:

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 20.

(Signatures)
 M. J. Girard
 J. L. L...
 C. H. rev...
 M. J. Jouquet
 L. Beh...
 M. J. ...

Du sept mars mil neuf cent cinquante cinq, convocation du Conseil Municipal pour le samedi douze mars 1955 à 18 heures, en séance publique ordinaire, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

le Maire

Séance du 12 Mars 1955

Le douze mars mil neuf cent cinquante cinq, dix huit heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PINON, Maire.

Etaient présents : M.M. PINON, Maire, Guaydier, Favre, adjoints, Jouguet, Thévenon, Puveland, Pernelle, Clément, Galland, Tissot, Girard, Louvel, Lauterfing, Fauchet, Ziane, Foisy, Mme Bethmont.

Excusés : M.M. Guillemard, Le Fèvre, adjoints, Dr Lauriat, Mlle Jouannin, Dr Laneuville, M. Cessens.

Secrétaire : M. Clément. Le P.V. de la précédente réunion est adapté.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet, du 23:2:55, faisant connaître que deux Ecoles prototypes, 3 classes et 2 logements, ont été attribués à la commune pour Mondétour. D'après les renseignements donnés par M. l'Inspecteur d'Académie, la commune bénéficierait cette année d'un prototype d'Ecole maternelle pour le Guichet.

La délégation désignée à la précédente assemblée s'est rendue à Versailles pour visiter l'exposition des prototypes et propose au Conseil Municipal le modèle établi par M. COLIN, architecte à Paris, qui a l'avantage de réunir les logements au dessus des classes, d'où une économie sensible du terrain.

M. Lauterfing déclare que ce projet apporte des améliorations qui se traduiront par des économies, mais que malgré tout il ne correspond pas aux besoins de Mondétour. Il n'y a pour le moment, ni maternelle, ni cantine scolaire, ni terrain de sport. Les installations complémentaires ne sont pas subventionnées. Il sera difficile d'obtenir des classes supplémentaires lorsque le besoin s'en fera sentir et ce sera dans un avenir proche. En résumé, Mr Lauterfing rappelle les arguments qu'il a développés et déclare qu'il s'abstiendra dans le vote.

Mr Thévenon, rapporteur de la Commission des Finances demande à Mr Lauterfing comment il réussirait à prouver à l'administration, que la commune d'Orsay a besoin en une seule fois, d'un volume capable d'absorber 400 enfants, alors que nous avons actuellement une population scolaire totale de 500 enfants.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. l'Inspecteur d'Académie du 7/I/55, indiquant que s'il est exact que la construction de locaux annexes n'est pas subventionnée, il n'est pas impossible de faire subventionner la construction d'une cantine en matériaux traditionnels, il suffirait de rattacher ce projet à la construction en dur d'une Ecole maternelle à Mondétour, classée avec le N° I55, sur la liste du Conseil Général.

Par lettre du 8/3/55, Mr l'inspecteur fait connaître que rien ne justifie dans l'immédiat la possibilité pour la commune d'Orsay, de bénéficier des commandes groupées urbaines. Cette catégorie de constructions étant actuellement réservée à de gros centres dont les effectifs scolaires se sont accrus d'une manière excessive par suite de constructions massives de groupes d'habitations sur leur territoire.

Le Conseil. Délibère. Vu la circulaire du Ministre de l'Education Nationale du 26 Juin 1953, instituant le principe d'un concours de projets types pour Ecoles de I à 3 classes.

Vu la circulaire du Ministre de l'Education Nationale du 18:7/53 fixant les conditions techniques dudit concours.

Vu les circulaires du Ministre de l'Education Nationale du 26 sept et du 31/10/53, précisant les conditions du concours et faisant application au dit concours des décrets du 9/9/53 (abaissement des prix maxima pour les constructions scolaires du premier degré) et du 5 septembre 1953 relatif aux commandes groupées.

Vu l'arrêté de M. le Ministre de l'Education Nationale en date du 6/II/53 portant institution d'une Commission Nationale chargée de se prononcer sur les plans types des constructions scolaires à réaliser par commandes groupées;

Vu les décisions de ladite commission notifiées à la Préfecture de S et O.

Vu les instructions techniques du concours de projets types, les plans du projet d'Ecole retenu par la Commission Nationale et le devis descriptif détaillé, déposés à la Préfecture.

Ecoles de Mondétour

Après en avoir délibéré accepte par 13 voix et 4 abstentions, le programme proposé et le projet type susvisé établi par M.M. LOTHE et COLIN, architectes à Paris et pour lequel l'entreprise Schooneyans a souscrit un engagement.

(M. Louvel déclare qu'il s'est abstenu également pour les motifs exposés par Mr Lauterfing)

Désigne M.M. LOTHE et COLIN, architectes auteurs du projet, pour réaliser cette opération. Le montant des honoraires ne devra pas dépasser, en ce qui concerne la dépense principale (élément principal annexes et logements) le taux de 3.40 % pour les premiers dix millions 2.80 % au delà.

Pour ce qui touche la dépense accessoire (travaux d'implantation) lesdits taux sont fixés à 5 % et 4 % respectivement.

L'adaptation du projet type au terrain et la présentation du devis correspondant au Conseil Municipal seront effectuées par M.M. LOTHE et COLIN, architectes ci-dessus mentionnés.

Désigne en outre, Mr Lesage, architecte communal, qui sera chargé de la surveillance et de la réception définitive des travaux, y compris leur vérification et le règlement des mémoires. Pour cette mission, Mr Lesage aura droit à partie des honoraires ci-dessus fixés, après accord avec l'architecte auteur du projet-type.

La commune s'engage à voter annuellement les crédits d'entretien prévus par l'article 93 de la loi de finances du 31 Juillet 1920 et à financer la dépense dans la mesure où elle n'est pas couverte par la participation de l'Etat et celle du département.

Enfin, le Conseil Municipal, considérant les conditions d'urgence de la construction et sa conformité à un projet type agréé par le Ministère de l'Education Nationale, après concours et assorti d'un engagement de l'entreprise, demande à Mr le préfet d'accorder la dispense d'adjudication publique, celle-ci étant incompatible avec les conditions imposées.

Sur proposition de Mr Lauterfing, le Conseil émet le vœu qu'un terrain de sport scolaire soit aménagé à Mondétour avec subvention de l'Etat.

Mme Betmont demande, conformément au décret du 2/2/55, de désigner deux autres membres de la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance. Qu'aucun n'ayant pas d'instructions préfectorales à ce sujet, M. Le Maire reçoit les candidatures de Mlle Jouannin, M. Lauterfing et M. Ziane. Le vote à bulletins secrets donne les résultats suivants, votants 17 : Mlle Jouannin, 14 voix - Mr Ziane, 9 voix - Mr Lauterfing 7 voix - un bulletin blanc.

Mlle Jouannin et M. Ziane, ayant obtenu la majorité des suffrages sont désignés pour faire partie de la Commission. Les fonctions de Mr Girard et de Mme Betmont, précédemment élus, sont maintenues. Mr Girard signale qu'il manque quelques lampes à Mondétour et que l'allumage ne se fait qu'à 20 h - Mr Fauchet que les ordures n'ont pas été enlevées rue de la Cure d'Air.

Rue de Versailles, les camions qui ont installé les poteaux ont enfoncé une bouche d'incendie. A la demande de Mr Puveland, la Sté SELF sera invitée à reboucher les trous dans les trottoirs, pratiqués pour planter les poteaux.

Mr Galland signale que des voitures stationnent, principalement le dimanche sur le Pont de l'Yvette.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

Terrain sportif scolaire de Mondétour

Commission administrative du Bureau de Bienfaisance
M. Girard 55

Questions diverses

[Handwritten signatures and notes at the bottom of the page, including names like Girard, Louvel, and others.]

Séance du 20 Mars 1955
Election de la Rosière

Le vingt mars mil neuf cent cinquante cinq, onze heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Pinon, Maire

Etaient présents / M. Pinon, Maire, Guaydier, Guillemard, La terre, Lauer, Goyon, Lauer, Chevalier, Bernelle Gal-land, Cussot, Girard, Lauer, Lauer, Ziane, Faisy, Mme Belmont, Boccau, M. Cessens, Fouquet, Buzeland, Clément,

Et les notables invités qui ont répondu à l'appel de leur nom :
M.M. Barre, Charles, Mlle Carillet, M. M. Prevost, Dufray, Falre, Dupre, Jallerat, Deschamps -
Escutes - M. Mode, M. le Curé,

M. le Maire donne lecture de l'art 6 du testament de M. Archangé relatif à l'Election de la Rosière et de la liste des candidates comprenant deux noms :

Mlle DUGAL Jeanine, née le 15 septembre 1936 à Orsay, domiciliée à Orsay, rue Elisa Desjobert, tailleuse sur verre - aînée des filles d'une famille de 8 enfants, tous vivants - le père est maçon - la mère sans profession (2ème enfant d'un premier mariage de M. Dugal)

Mlle FLEURY Thérèse, née le 7 octobre 1936 à Saclay, domiciliée avec sa mère à Orsay, avenue de l'Épi d'Or, depuis 1947 - actuellement ouvrière agricole chez M. Jallerat - dernière née d'une famille de 5 enfants dont le père est décédé le 26/II/40 - la mère ne travaille pas et est à la charge de ses enfants.

Il est procédé au vote à bulletins secrets qui donne les résultats suivants :

	Nombre de votants : 25	Ont obtenu :			
			1° tour -	2° tour -	3° tour
Mlle DUGAL Jeanine			5	/	/
Mlle FLEURY Chérie			20	/	/

Mlle Fleury Chérie ayant obtenu la majorité des suffrages au tour, a été proclamée rosière pour 1955.

La date du couronnement est fixé au 8 Mai 1954.

Ont signé les membres présents.

(Handwritten signatures of council members and invited notables)